

INSTITUTION SAINTE-THERESE
7 rue Béziel
B.P. n° 62
78512 Rambouillet Cedex

RUE BEZIEL

RENTREE 2016-2017
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES
Pour le Lycée

I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Téléphone : 01.61.08.64.40 – Fax : 01.30.88.72.09

E-mail : contactetablissement@ist78.com

Site de l'établissement : www.ist78.com

Accueil de 8h00 à 18h00, le mercredi de 8h00 à 12h30, le samedi de 8h00 à 12h00

CHEF D'ETABLISSEMENT : **M. Jérôme GOUÉ**

Direction Collège et Lycée : M. GOUÉ

Assistante de direction : Mme RAOUL-JOURDE

Adjointe en pastorale : Mme ARTHUR

Animatrice en pastorale en charge du lycée : Mme RENAUME

Directrice Adjointe du Lycée Général : Mme de REGUARDATI

Directrice Adjointe du Lycée Technologique : Mme BERARD

Adjointe en Communication : Mme FAUDIN

Surveillante Générale : Mme LEROY

Surveillante : Mme GOUPIL, Mme RAMETTE, M. BIVONA

Secrétariat des élèves : Mme LEYSSALLE

Accueil : Mme BRULÉ, Mme NENNIG

Comptabilité : Mme CARRE, Mme LAPEYRE

II - RENTREE

- Accueil des classes de Terminale : jeudi 1er septembre 2016 à 10h30 (sortie en fin de matinée)
- Accueil des classes de 1^{ère} : jeudi 1er septembre 2016 à 14h30
- Accueil des classes de 2^{de} : jeudi 1er septembre 2016 à 13h30

Début des cours : vendredi 2 septembre 2016 matin

Il est impératif d'apporter le jour de la rentrée :

- ⇒ Pour tous les élèves de 2^{de} : 1 photo d'identité **RECENTE**
Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'élève au dos de la photographie
- ⇒ Enveloppes non affranchies à vos nom et adresse :
Pour chaque élève : 4 enveloppes (16,2 x 22,9cm)

Les affranchissements seront facturés au 3^e trimestre.

Pour les parents séparés, prévoir un jeu supplémentaire de 4 enveloppes affranchies à 1,15 € (50 gr) au nom et adresse du parent non payeur.

- ⇒ Pour les élèves de 2^{de} : apporter **un paquet complet et fermé** de copies doubles perforées (400 pages, grand format, grands carreaux).

Le tout sera à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée.

⇒ **Pour la demi-pension**, un chèque de 100 € à l'ordre de «ELRES», et à titre d'avance, sera ramassé **dans chaque classe le premier jour.**

III - HORAIRES HABITUELS

L'Etablissement est ouvert de 8h à 18h et le mercredi de 8h à 13h30.

Dans la limite de ces horaires, chacun peut trouver à sa disposition une salle pour effectuer un travail personnel. **Aucune étude surveillée** n'est organisée après les cours.

Lycée : 8h30 à 17h10 maximum (sauf certaines options) lundi mardi jeudi vendredi
8h30 à 12h50 maximum mercredi
samedi matin : devoirs sur table

IV - VIE SCOLAIRE

Pour que se vive le Projet Educatif de l'Etablissement, il est demandé à chacun de respecter les règles établies. La charte et le règlement se trouvant dans le carnet de liaison doivent être signés par les parents et l'élève.

1 - Devoirs sur table du samedi

Ils ont lieu en moyenne un samedi sur deux en Seconde et Première et chaque samedi en Terminale. Le calendrier annuel est affiché en début d'année et distribué individuellement aux élèves.

2 - Relevés de notes et bulletins trimestriels

Les trois bulletins trimestriels sont envoyés à l'issue des conseils de classe.

Tout au long de l'année, vous pouvez avoir accès aux notes de votre enfant, sur Ecole Directe, accessible sur le site de l'Etablissement, (un code parents et un code élève vous seront remis).

Dès le 1^{er} trimestre en classe de seconde et à partir du 2^e trimestre en première, une fiche dialogue est jointe au bulletin pour une meilleure communication entre parents et enseignants.

Il est indispensable de la remplir et de la rendre à la date demandée.

3 - Absences

Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de Mme de REGUARDATI ou Mme BERARD.

Quel que soit le motif, les familles doivent avertir Mme LEROY (N° de téléphone : 01.61.08.64.44 répondeur) **avant 9h00 le matin**. A son retour, l'élève doit présenter son carnet de liaison dûment rempli à Mme LEROY.

Toute absence au contrôle du samedi matin ne peut être justifiée que **par un certificat médical ou une convocation officielle**.

4 - Pastorale

Des propositions, dont la préparation à la Confirmation, seront faites à la rentrée aux lycéens.

5 – E.P.S.

Chaque élève doit avoir une tenue spécifique adaptée à l'activité suivie (un short, des chaussures de sport, un survêtement) qu'il apportera les jours de l'Education Physique. Les élèves se rendent par leur propre moyen sur les lieux de pratique sportive.

Nous rappelons que les dispenses ponctuelles à la pratique sportive n'entraînent pas l'autorisation d'absence au cours d'E.P.S. (sauf dispense pour durée égale ou supérieure à 2 mois). **La présence reste obligatoire.**

6 - Livres

La subvention du Conseil Régional pour la gratuité des livres scolaires des lycéens de l'Enseignement Catholique est supprimée.

Un système de location annuelle est donc mis en place selon les modalités suivantes :

- Classe de seconde : 60 €
- Classes de première et terminale générales : 55 €
- Classe de première technologique : 40 €
- Classe de terminale ST2S : 40 €
- Classe de terminale STMG : 25 €

Une caution de 90 € sera demandée aux familles et remboursée lors du départ de l'élève de l'Etablissement, sous réserve du bon état des livres rendus.

V - RESTAURATION

Pour pouvoir déjeuner, les élèves doivent **obligatoirement conserver un solde positif sur leur carte** (n'oubliez pas d'approvisionner votre compte régulièrement).

Vous pouvez contrôler le montant des repas de votre enfant avec le ticket de caisse qui lui est remis à chaque passage.

Chaque convive doit alimenter sa carte ELRES sur laquelle sont déduits, à chaque repas, le coût des denrées consommées et les frais de personnel ELRES. Chaque denrée a une valeur propre, ce qui permet au convive de consommer en fonction de ses goûts et de son budget.

De plus, une redevance est versée à l'Institution Sainte-Thérèse en couverture des frais fixes liés à chaque repas (le personnel de service, le personnel de surveillance, les fluides, etc...). Cette redevance est facturée annuellement ou trimestriellement avec la redevance d'enseignement.

VI - COMMUNICATION AUX FAMILLES

1 - Carnet de liaison

Il assure un lien permanent entre l'Etablissement et la famille.

L'élève doit toujours l'avoir en sa possession.

En cas de perte, un nouveau carnet lui sera fourni moyennant 5 €.

2 - Site internet (www.ist78.com)

Notre site regroupe des informations permanentes et ponctuelles retraçant la vie de notre établissement.

3 - Le Coin de l'Oreille

Régulièrement, «Le Coin de l'Oreille», une newsletter de l'Etablissement, est envoyée, après abonnement sur le site www.ist78.com.

4 – Informations particulières

En cas d'évènements exceptionnels, vous recevrez l'information par mail et/ou SMS.

Celle-ci sera également disponible sur le site.

VII – FACTURATION

L'Institution Sainte-Thérèse a mis en place un système de prélèvements informatisés.

Pour les personnes qui ont choisi la mensualisation, une facture annuelle sera émise fin septembre de l'année en cours. Les prélèvements mensuels seront effectués d'octobre à mai le 5 de chaque mois.

Pour les personnes ayant choisi le prélèvement trimestriel ou autres paiements : les factures parviendront trois fois par an, payables le 15 octobre, le 15 décembre et le 15 avril de l'année en cours.

La demi-pension est à régler **avant le début du trimestre comptable** et viendra en déduction lors de la facturation. Pour la comptabilité, afin que le nombre de repas soit identique chaque trimestre, en tenant compte des journées pédagogiques et autres journées telles que voyages et stages, les trimestres sont découpés comme suit :

- 1^{er} trimestre comptable : du 1^{er} septembre 2016 au 6 décembre 2016
- 2^e trimestre comptable : du 7 décembre 2016 au 27 mars 2017
- 3^e trimestre comptable : du 28 mars 2017 au 7 juillet 2017

Pour la redevance d'enseignement, tout trimestre commencé est dû.

VIII – APEL

Cotisation

L'Institution propose, dans sa facturation, l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) par une cotisation de 22 € pour l'année par famille. Si vous ne souhaitez pas y adhérer, veuillez nous le signaler avant le 1^{er} septembre 2016, par courrier adressé à la comptabilité.

BIA (Bureau Information Avenir). Il est situé au Lycée et animé par une équipe de parents bénévoles, dynamiques et volontaires. Nous vous invitons à lire notre rubrique sur le site du Lycée Sainte-Thérèse et à venir nous rejoindre afin d'aider et de conseiller au mieux les élèves.

IX - ASSURANCES

L'Assurance Individuelle Accident, qui couvre les dommages **subis** par l'élève, est souscrite globalement pour tous les élèves et couvre les stages, les sorties et les activités organisées dans le cadre de l'Etablissement. Elle ne prend pas en compte la perte ou le vol d'objets personnels (calculatrice, vélo, téléphone portable, etc...).

Nous rappelons que les familles doivent vérifier qu'elles ont bien souscrit une assurance en Responsabilité Civile, qui couvre les dommages **causés** par l'enfant.

Les déclarations d'accident sont à faire auprès de l'Accueil dans les 48 heures.

X - DATES IMPORTANTES

1 - Vacances - calendrier des congés :

- Toussaint : du mercredi 19 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016
- Noël : du vendredi 16 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017
- Hiver : du vendredi 3 février 2017 au lundi 20 février 2017
- Printemps : du vendredi 31 mars 2017 au mardi 18 avril 2017

Début des vacances pour les élèves de Seconde le 7 juillet 2017
Selon le calendrier des examens pour les Premières et Terminales

Le départ en vacances s'entend "après la classe". Le retour s'entend "au matin".

Important : La présence aux contrôles du samedi matin est obligatoire.

- ### **2 - Réunions de parents :**
- Classes de Seconde : mardi 20 septembre 2016 à 18h00
 - Classes de Première : jeudi 22 septembre 2016 à 18h00
 - Classes de Terminale : jeudi 22 septembre 2016 à 18h00

3 - Accueil des nouvelles familles et messe de rentrée

Comme chaque année, nous avons le plaisir d'accueillir toutes les nouvelles familles de l'Institution pour une présentation de l'Établissement et pour faire connaissance :

- Samedi 24 septembre 2016 à 10h00 rue Lachaux

Une messe sera célébrée pour la fête de Sainte-Thérèse le vendredi 30 septembre 2016 à 16h45 à l'église Saint-Lubin.

-:-:-:-:-